

## **PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION**

Section locale 4848 du SCFP et SMU NB

Réunion patronale-syndicale

De 10 h à 16 h

Le 2 mars 2010

### **Présents :**

Denis Beaulieu, SCFP  
Ralph McBride, SCFP  
Guy Ward, SCFP  
Mike Harris, SCFP  
Mathieu Chayer, SCFP  
Evan Tozer, SCFP  
Dale Landry, SCFP  
Bill Flewelling, SCFP

Michel Gravel, SMU NB  
John Dallaire, SMU NB  
Jean-Marc Dugas, SMU NB  
Michelle Breen, SMU NB  
Shawn Durepos, SMU NB  
Philippe Bellefleur, SMU NB

### **Invités :**

Mike Simpson, SMU NB  
Alan Stephen, SMU NB

### **Secrétaire archiviste :**

Natasha Morehouse, SMU NB (jusqu'à midi)  
Claire LeBlanc

## **MESURES**

### **1 EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Logiciel SchedPro (Denis Beaulieu)
- Activités liées à l'emploi (Denis Beaulieu)
- Plan d'état du réseau et transferts (Ralph McBride)
- Coordonnateurs (Shawn Durepos)
- Heures supplémentaires (Shawn Durepos)
- Allègement des tâches (Shawn Durepos)
- Mesures disciplinaires (Denis Beaulieu)
- Appels en cas de maladie (Denis Beaulieu)

**Discussion concernant l'ajout d'un résumé et/ou d'une décision à la fin de chaque point à l'ordre du jour. Les participants acceptent à l'unanimité.**

**Tâche à exécuter de façon régulière par tous les directeurs régionaux :** tenir à jour tous les responsables des opérations concernant les discussions au sein du forum syndical-patronal.

**Tous les directeurs régionaux**

## **2 LOGICIEL SCHEDPRO**

### **Processus d'appel et de rappel au travail pour les coordonnateurs et les travailleurs paramédicaux**

Mike Simpson passe en revue la version préliminaire de la politique d'ANB en matière de procédure et de règles d'établissement des horaires, qui fait référence au processus pour remplir les quarts de travail d'un coordonnateur paramédical (plus précisément l'article 2.2 de la politique). Il faut au moins un coordonnateur (personnel permanent et intérimaire) pour chaque zone administrative [district]. Ralph McBride réitère au groupe que le rôle des coordonnateurs paramédicaux est de prendre en charge certaines tâches des responsables des opérations, mais que maintenant ils travaillent davantage sur des projets, ce qui ne correspond pas aux activités pour lesquelles ils ont été embauchés à l'origine.

**Mesure à prendre :** Mike Simpson rédigera un texte qui reflète les préoccupations susmentionnées et qui sera soumis à des fins d'examen lors de la prochaine réunion.

**Mike Simpson**

### **Double rémunération**

Le SFCP est préoccupé du fait que les coordonnateurs soient rappelés pour travailler sur des projets spéciaux leur jour de congé et que les responsables ne suivent pas la procédure de rappel applicable, ce qui fait que les coordonnateurs ont l'occasion de toucher une rémunération d'heures supplémentaires en plus d'une rémunération d'affectation à un projet spécial. John suggère la présentation d'information concernant ce processus durant la réunion trimestrielle de la mi-mars, et il demande aux directeurs régionaux de faire de même.

**Mesure à prendre :** Les rappels doivent être programmés à l'aide du logiciel SchedPro pour remplir tous les quarts de travail disponibles, peu importe la classification de l'employé. Ceci doit être communiqué à tous les responsables.

**Tous les directeurs régionaux**

## **3 COORDONNATEURS INTÉRIMAIRES**

Denis Beaulieu demande au groupe si on connaît le nombre de coordonnateurs intérimaires qu'ANB prévoit mettre en place. Un nombre fixe n'a jamais été établi ; l'objectif de recourir à des coordonnateurs intérimaires était de diminuer les heures supplémentaires. Le groupe éclaire le processus applicable à l'utilisation d'un coordonnateur intérimaire :

- si un coordonnateur permanent doit quitter son travail au milieu de son quart, un coordonnateur intérimaire en poste ce jour-là entre en fonction pour le remplacer pendant le reste du quart de travail.
- s'il n'y a pas de coordonnateur intérimaire en poste ce jour-là, il faut utiliser le logiciel SchedPro pour rappeler en remplacement un autre coordonnateur permanent. Si aucun coordonnateur permanent n'est disponible, il faut lancer un appel auprès des coordonnateurs intérimaires afin de trouver un remplaçant pour terminer le quart de travail.

**Mesure à prendre : Mike Simpson rédigera un texte qui reflète les préoccupations susmentionnées et qui sera soumis à des fins d'examen lors de la prochaine réunion.**

**Mike Simpson**

#### **4 REFUS DE QUART DE TRAVAIL**

Sous le logiciel SchedPro, lorsqu'une offre peut être faite on progresse dans la liste et lorsqu'une offre ne peut être faite on ne progresse pas dans la liste. Quand les quarts de travail disponibles sont affichés, si quelqu'un n'accepte aucun quart de travail, son nom est mis en rotation dans la liste. Les employés doivent préciser à l'avance leurs jours de repos.

**Mesure à prendre : Mike Simpson rédigera un texte qui reflète les préoccupations susmentionnées et qui sera soumis à des fins d'examen lors de la prochaine réunion.**

**Mike Simpson**

#### **5 ÉCLAIRCISSEMENT CONCERNANT LE PRÉAVIS DE 48 HEURES POUR ANNULER UN QUART SUPPLÉMENTAIRE**

ANB doit fournir un préavis de 48 heures à un employé pour annuler un quart supplémentaire. Un employé ne peut se prévaloir de cette option ; lorsqu'il accepte un quart de travail, il lui appartient et il est tenu de se présenter à son poste.

#### **6 CHANGEMENTS DE QUARTS DE TRAVAIL**

Les représentants du SCFP demandent à ceux de SMU NB de renseigner les responsables des opérations et les employés sur la démarche décisionnelle concernant les changements de quarts de travail.

**Décision : Les travailleurs paramédicaux peuvent changer leurs quarts de travail normaux au sein d'une même zone administrative. Les travailleurs paramédicaux doivent quand même suivre les règles énoncées dans le procès-verbal de la réunion du 5 janvier, à savoir :**

**DÉCISION**

- **un quart de travail régulier pour un autre un quart de travail régulier (il peut s'agir d'employés à temps plein ou à temps partiel pourvu que la durée de travail soit la même, par exemple 12 heures de part et d'autre) ;**
- **aucun quart supplémentaire ;**
- **deux périodes de paye.**

## 7 POLITIQUE CONCERNANT LES UNIFORMES

Evan Tozer remet en question la communication entre les responsables des opérations et les employés en ce qui a trait à la couleur des chaussettes et des camisoles ainsi qu'au port de ceintures. John mentionne qu'il existe une politique en matière de code vestimentaire, qui exige le port de camisoles blanches sous les chemises à manches courtes. Cette politique a été mise en place pour assurer le maintien d'une allure professionnelle. Des chemises à manches longues sont maintenant disponibles. Les responsables sont en train d'examiner de nouveaux gants, mitaines et manteaux.

**Mesure à prendre : John parlera à Shirley Neville concernant la formulation de la politique actuelle.**

Denis Beaulieu mentionne au groupe que certains employés portent des chandails avec les lettres « PARAMEDIC » brodées sur la partie gauche de leur poitrine et que les responsables leur ont demandé de ne pas porter ces articles vestimentaires. John ajoute qu'il s'agit d'une question de langues officielles parce que la traduction française du mot paramedic n'est pas « PARAMEDIC » ; John doit approfondir cette question. Une autre préoccupation a trait au fait que les employés ne portent pas leur gilet réflecteur jaune lorsqu'ils sont sur les lieux d'intervention, ce qui met en péril leur sécurité.

*John Dallaire*

## 8 NETTOYAGE EN PROFONDEUR DES POSTES D'AMBULANCES

Denis Beaulieu souligne que le nettoyage en profondeur des postes d'ambulances n'est pas effectué partout dans la province. Les directeurs régionaux soutiennent les propos de Denis. John indique qu'il y a seulement huit stations d'ANB pour lesquelles les contrats sont à l'étape de rédaction définitive ; par conséquent, tous les autres postes devraient faire l'objet d'un nettoyage en profondeur régulier.

**Mesure à prendre : John fera un suivi auprès de Sylvie Girard aux Approvisionnements en ce qui concerne le nettoyage en profondeur des postes d'ambulances. John fera un suivi auprès de Paul Cormier en ce qui concerne le nettoyage des drains dans les postes d'ambulances.**

*John Dallaire*

## 9 AFFICHAGES ET OFFRES D'EMPLOI

Les représentants du SCFP mentionnent au groupe qu'ils reçoivent des messages de frustration des employés relativement aux lenteurs d'attribution des postes. Natasha Morehouse affirme au groupe qu'environ 25 % des postes affichés ont été attribués à ce jour et qu'il y a seulement une personne aux Ressources humaines qui s'occupe des offres d'emploi. L'aspect frustrant pour ANB, c'est lorsqu'on présente une offre d'emploi et que certains employés demandent des renseignements supplémentaires pour appuyer leur décision, concernant notamment la

rotation des heures de travail, le choix de partenaire, les jours de congé, etc. Certains employés demandent qu'on leur laisse un temps de réflexion d'environ une journée avant de prendre leur décision. Ces éléments ont une incidence sur le temps requis pour attribuer un poste.

**Décision** : Le groupe convient que, pour accélérer le processus, ANB entrera en contact avec les personnes ayant le plus d'ancienneté et leur offrira le poste. Il s'agira de répondre « oui » ou « non » tout de suite, sans temps de réflexion. Si l'employé refuse, il faudra passer à l'employé suivant sur la liste d'ancienneté. Ce processus entre en vigueur à compter d'aujourd'hui pour achever le traitement de la dernière vague de postes à afficher, et il sera mis en place de manière permanente.

**DÉCISION**

## **10 MISE À JOUR SUR LES POSTES D'AMBULANCES DONT LA PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT PASSE DE 24 HEURES À 12 HEURES**

John fait circuler les données collectées à propos des postes ouverts 24 heures sur 24 pour la période allant de novembre 2009 à janvier 2010. Ralph s'enquiert de la possibilité de modifier la façon de procéder plutôt que de modifier la période de fonctionnement de 24 heures de certains postes. Du côté de SMU NB, on mentionne que cela pourrait être un facteur de risque et qu'on aimerait que les postes de Belledune, Néguaç, Cap-Pelé, Boiestown et Rexton soient dorénavant ouverts 12 heures. Michelle souligne que, au-delà de 18 heures, le travailleur paramédical devient moins alerte et que son état devient un facteur de risque. John indique que certains travailleurs paramédicaux se sont plaints de fatigue. Ralph ajoute que le SCFP fait face à des problèmes concernant le plan d'état du réseau et le déploiement ; tout s'effondre autour des grands centres. Les postes ouverts 24 heures se trouvent en régions rurales ; le modèle de déploiement instauré comporte des lacunes et il doit être corrigé. Dans le cas du SCFP, on se demande si le problème ne serait pas posé par le nombre d'unités-heures. Les responsables du SCFP vont examiner le modèle de déploiement et la couverture du service ambulancier dans les régions. Par exemple, à Stanley, une ambulance devait desservir le secteur allant jusqu'à Blackville. En ce qui a trait au déploiement dynamique, on se demande s'il n'y aurait pas un problème sur le plan des priorités d'urgence. John mentionne que SMU NB examine la possibilité de recourir à des ambulances affectées aux transferts. Du côté du SCFP, on pense que la mise en service d'ambulances affectées aux transferts modifierait les données pour les postes ouverts 24 heures. Michel Gravel ajoute que cela ne changerait rien à Cap-Pelé. Il faudrait mettre en service une autre ambulance à Shédiac, et augmenter le nombre d'unités-heures signifierait des coûts plus élevés.

Jean-Marc mentionne qu'on songe à embaucher quelqu'un de l'extérieur pour examiner la question des postes d'ambulances et du déploiement.

On indique que la durée choisie par SMU NB est de 14 heures. John ajoute que cette durée pourrait passer à 15 heures pour s'accorder avec la durée

maximale d'un quart de travail pour les infirmières. Les responsables du SCFP ont reçu des appels de l'opposition relativement au modèle de déploiement, mais on n'a aucun commentaire à faire à ce sujet. Par la suite, on discute du sens du mot statistique ; dans le cas de certains appels, on ne peut pas parler de statistiques véritables. Denis ajoute que, au début, les postes ouverts 24 heures sur 24 s'occupaient de transferts, mais qu'à l'heure actuelle ils en font moins. Michel Gravel mentionne que les postes ouverts 24 heures constituent un problème lorsque, pour des raisons de sécurité, les travailleurs paramédicaux refusent de donner suite à un appel de transfert ; par exemple, après leur journée, certains travailleurs paramédicaux refusent d'effectuer un transfert la nuit.

John souligne qu'il y a une ambulance affectée aux transferts à l'Île-du-Prince-Édouard.

On parle ensuite des données concernant les postes en fonctionnement 24 heures sur 24. Une autre réunion aura lieu avec la participation de John Dallaire, Shirley Neville et Alan Stephen de SMU NB et de Ralph McBride, Denis Beaulieu et Dale Landry du SCFP.

***Mesure à prendre : Des responsables du SCFP et de SMU NB se réuniront le 12 mars, à 10 h, pour discuter de questions relatives au déploiement et au plan d'état du réseau. Quelqu'un de SMU NB s'occupera d'envoyer les invitations.***

**SMU NB/SCFP**

#### **7 SONDAGE AUPRÈS DES TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX**

SMU NB recevra un rapport sur le sondage auprès des travailleurs paramédicaux et demande la collaboration des travailleurs pour compléter le tout.

#### **8 DISCUSSION SUR LES ASPECTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ VIS-À-VIS DES ASPECTS DE STRUCTURE**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine réunion.

#### **9 SYSTÈME VISINET**

Jean-Marc présente une mise à jour sur le système de messagerie bilingue Visinet. Il faudrait mettre en place un lien entre le preneur d'appels et le répartiteur.

#### **10 PROFILS LINGUISTIQUES**

John informe la table ronde que les profils linguistiques sont en train d'être élargis.

#### **11 TALONS DE CHÈQUE DE PAYE**

Les responsables de SMU NB vont examiner la possibilité d'émettre des talons de chèque de paye électroniques, puisque certains travailleurs

paramédicaux ont toujours de la difficulté à consulter leur chèque de paye avec leur ordinateur de domicile et qu'ils n'ont pas toujours accès à un ordinateur à leur lieu de travail pour imprimer leur talon de chèque.

## **12 NUMÉRO 800 ET APPELS EN CAS DE MALADIE**

SMU NB présentera sous peu un processus d'utilisation du numéro 800 pour les appels en cas de maladie. La date de mise en œuvre sera annoncée lors de la prochaine réunion.

*Mesure à prendre : Jean-Marc s'informer de la date de mise en œuvre et la communiquera à la prochaine réunion syndicale-patronale.*

## **13 MISE À JOUR SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE VITESSE**

La politique en matière de vitesse a été mise à jour. Il faudrait instruire les travailleurs paramédicaux au sujet de la nouvelle politique puisque certains d'entre eux roulent à 130 km/h dans des zones de vitesse de 90 km/h. Quelques changements seront effectués : l'avertisseur sonore sera déplacé (plus bas vers l'arrière) ; le bruit de grognement sera changé à 129 km/h. Il faudra un certain temps pour modifier toutes les ambulances. Lorsque l'ambulance roule à 117-118 km/h, le travailleur paramédical doit aviser son responsable des opérations.

*Jean-Marc Dugas*

Concernant les excès de vitesse, la réponse du Centre de coordination des transports médicaux (CCTM) sera qu'il faut respecter le protocole.

## **14 NOUVELLES AMBULANCES**

On pose la question à savoir si les nouveaux rétroviseurs doubles font une différence en ce qui a trait aux collisions en marche arrière. La considération la plus importante pour SMU NB a trait au fait que le travailleur paramédical doit pouvoir sortir de l'ambulance.

*Mesure à prendre : John Dallaire se renseignera concernant les miroirs.*

## **15 RÉTROACTION AUPRÈS DU CONSEIL DE LA SANTÉ**

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick veut obtenir de la rétroaction de la part des employés d'ANB. SMU NB cherchera sous peu des participants volontaires.

*John Dallaire*

## **16 MISE À JOUR DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ANB**

Le président-directeur général d'ANB, M. Alan Stephen, présente quelques mises à jour.

- Il faut effectuer davantage de recherche sur les délais d'intervention et sur l'heure d'or. M. Stephen remercie les représentants du SFP pour leur travail concernant la politique en matière de vitesse.

- Les travailleurs paramédicaux des soins avancés s'en viennent. Le président-directeur général participera à une réunion sur cette question. Il y a du travail à faire concernant le comité, la formation, le SCFP. Il devrait être possible de prendre une décision d'ici la fin de ce mois. Il faut examiner les arrangements, non seulement dans la région de Moncton, mais également dans d'autres régions de la province.
- On travaille à l'élaboration d'un système de transfert dont la publication n'est pas encore autorisée.
- Premiers intervenants médicaux (PMI) : on travaille à permettre l'entrée en jeu de PMI pour compléter les activités d'ANB.
- Services paramédicaux communautaires : les responsables de SMU NB ont été sollicités pour fournir des idées sur de tels services. SMU NB doit fournir des renseignements au SCFP.
- La réunion des cadres aura lieu en mars.
- Les préoccupations des employés d'ANB sont diffusées sur l'intranet.
- Le président-directeur général ira en accompagnement lors de déplacements.
- Il y a beaucoup de travail à faire sur le programme de transport aérien.
- Les Communications doivent s'intéresser davantage aux cas de réussite.
- Les sites Facebook et intranet sont à exclure.
- Semaine des SMU : Que devrions-nous faire? Le président-directeur général aimerait voir un genre de célébration, par exemple la distribution de prix d'excellence, la remise de médailles, un gala à participation communautaire.

## **17 FORMATION EN RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE**

SMU NB a tenu des séances de formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR). Il y a eu un total de 42 participants aux séances en diverses régions de la province. Il y a 59 travailleurs au sein de SMU NB qui n'ont pas de carte d'accréditation en réanimation cardio-respiratoire, et il faudra recourir à l'envoi de lettres. Le travailleur et la Société encourent une responsabilité juridique. Parmi ceux dans la liste, certains sont en congé d'invalidité de longue durée. Même si la carte est valide pendant trois ans, selon la *Loi sur les services d'ambulance*, elle n'est valide que pour un an.

## **18 VACANCES ANNUELLES PAYÉES**

Les représentants du SCFP demandent s'il serait possible pour SMU NB d'avoir une liste séparée des jours de vacances disponibles. Selon Mike Simpson, cela poserait des problèmes pour ce qui est du logiciel SchedPro. Le logiciel SchedPro ne couvre qu'une certaine période. Les demandes de vacances doivent être soumises avant le 15 avril de l'année en cours pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011. L'approbation



doit être donnée au plus tard le 15 mai.

**Mesure à prendre : Les responsables des Ressources humaines doivent s'entretenir avec Jacques Charest.**

**SMU NB**

## **19 ALLÈGEMENT DES TÂCHES**

On discute des accommodements d'allègement des tâches qui sont accordés à certains travailleurs paramédicaux alors qu'ils sont refusés à d'autres. La pratique au sein de SMU NB est de demander aux responsables des opérations s'ils ont des tâches légères à affecter.

**Mesure à prendre : Les responsables de SMU NB continueront d'examiner le processus d'allègement des tâches.**

**SMU NB**

## **20 MESURES DISCIPLINAIRES**

Le SCFP a toujours certaines préoccupations concernant les mesures disciplinaires. Du côté du SCFP, on demande d'être mis au courant des situations où un membre est renvoyé chez lui ; il faut appeler le vice-président responsable du poste. Les gens du SCFP n'ont pas à connaître tous les détails. Au sein de SMU NB, on doit réagir immédiatement dans certains cas. Renvoyer un employé chez lui et le priver de salaire n'est pas une façon d'appliquer la discipline. Si un travailleur paramédical veut l'aide du SCFP, il peut communiquer avec son représentant syndical.

## **21 LOGICIEL SCHEDPRO**

Mike Simpson fait une présentation sur les définitions et la procédure d'établissement des horaires qui sont utilisées au sein d'ANB, et il relève les nouveaux changements qu'il a effectués en fonction des commentaires formulés durant les réunions syndicales-patronales. Pour faire suite aux recommandations du SCFP et de SMU NB, Mike Simpson a apporté des changements additionnels.

**Mesure à prendre : Mike Simpson visitera la région de la péninsule.**

**Mike Simpson**

**Mesure à prendre : Mike Simpson enverra à la traduction la version révisée du document concernant le logiciel SchedPro.**

**Mike Simpson**

**Mesure à prendre : Le document final doit être approuvé par signature par les responsables de SMU NB et du SCFP.**

**SMU NB/SCFP**

## **22 PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 11 mai 2010.

## **23 AJOURNEMENT**

Réunion ajournée à 16 h.

Respectueusement soumis et approuvé par :

---

Denis Beaulieu, SCFP

---

John Dallaire, SMU NB